



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU LUNDI 20 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le vingt juin, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, convoqué le 23 mai, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BARON, maire ; Mmes et MM LACROIX, LEFEVER, JULIAT, LIVENAI, OCTRUE, Adjoint ; MMES et MM LHUILLIER, GIRARD, BORROD, TRIBOLET, BROUXEL, DELANGE, OZIL, MATHIEU, FREDERICKX, REMLINGER, LOREAU.

**POUVOIRS** : Madame COMBE à Madame LACROIX ; Madame GRAIMPREY à Madame OCTRUE ; Madame TOMATIS à Madame BORROD ; Monsieur ROSENBERG à Madame REMLINGER ; Madame GUILLOT à Monsieur LOREAU

**ABSENTS** : MMES BRACQ, COMBE, GRAIMPREY, TOMATIS, GUILLOT ; M. ROSENBERG.

**SECRETAIRE** : Madame Simone BORROD

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 30 mai 2016 : pas d'observation, le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

### **I) AFFAIRES GENERALES**

#### **➤ Compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelles AT 63, 128 rue des Echanoux pour 728 m<sup>2</sup>
- Parcelle AS 128, 1 rue du Relais pour 748 m<sup>2</sup>
- Parcelles AS 123, 146 route de Lyon pour 1 259 m<sup>2</sup>
- Appartement lot 33 et emplacement de stationnement lot 115 rue de la Bergerie
- Parcelle AH 66, 16 impasse des Bouleaux pour 769 m<sup>2</sup>

#### **➤ SIEA : modification du règlement intérieur et des statuts – désignation de délégués suppléants**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que lors de l'Assemblée Générale du SIEA qui s'est tenue le 9 avril dernier, les délégués ont délibéré pour rendre possible la tenue de plusieurs assemblées par an, au lieu d'une seule actuellement.

A cette fin des modifications ont été apportées au règlement intérieur et aux statuts sur lesquels le conseil est amené à se prononcer.

Il convient aussi de procéder à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires. Pour la commune de Saint André de Corcy, il s'agit de désigner trois nouveaux suppléants puisqu'elle a déjà par délibération du 14 avril 2014 procédé à la nomination de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant. Chaque suppléant étant apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la modification du règlement intérieur et des statuts dont une copie est jointe à la présente délibération et procède à l'élection de 3 délégués suppléants supplémentaires.

Sont élus : Monsieur Michel LIVENAI, Monsieur Philippe DELANGE et Madame Simone BORROD.

➤ **Convention de mise à disposition de locaux à l'association ADSEA 69 :**

Madame LACROIX, Première adjointe, expose que L'association accueille et accompagne environ 10 000 personnes dans les 8 établissements comportant un accueil avec hébergement, et les 8 services spécialisés agissant en milieu ouvert, sur décision judiciaire ou administrative, ou avec leur libre consentement, et ou sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. L'ITEP accompagne et favorise le développement des enfants accueillis aux moyens d'une intervention interdisciplinaire. Cet accompagnement amène les enfants à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés, et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie.

La commune a prévu de mettre à disposition de cette association la salle Jacques BREL pour une année à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, moyennant un loyer mensuel de 200 € auxquels s'ajoutera le remboursement des factures d'eau et d'électricité.

➤ **Projet de fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centres Dombes et du canton de Chalamont**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 15 juin à Chatillon-sur-Chalaronne à laquelle l'ensemble des conseils municipaux des communes des trois communautés de communes concernées avaient été conviés.

Il indique que le préfet a, en application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, mis en œuvre l'orientation du SDCI par arrêté préfectoral du 21 avril 2016 portant projet de périmètre de la fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du canton de Chalamont. Cet arrêté préfectoral a été notifié à la commune le 25 avril 2016.

Dès lors, la commune dispose d'un délai de 75 jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

Le Préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aura délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant périmètre de la fusion projetée. Une telle majorité devra nécessairement comporter l'accord du conseil municipal dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de l'Ain.

L'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés de communes fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté issue de la fusion,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du canton de Chalamont. Le conseil peut transmettre des propositions de nom et de siège de la future communauté de communes.

Le Conseil municipal, par 19 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. Brouxel) et 2 Voix CONTRE (A. Remlinger, A. Rosenberg) approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du canton de Chalamont, tel qu'arrêté par le Préfet de l'Ain le 21 avril 2016 et propose "Communauté de Communes de la Dombes" comme nom et Villars-les-Dombes comme siège de la future communauté de communes.

## II) FINANCES

### ➤ Dotation territoriale 2017 : requalification du centre bourg

Monsieur LEFEVER, Deuxième adjoint, rappelle à l'Assemblée le projet de requalification du Centre Bourg, validé par délibération du 22 février 2016.

Il indique que cette opération est susceptible d'être subventionnée par le Département au titre de la dotation territoriale et en présente le plan de financement.

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	69 800	Emprunt	439 318
Autres bureaux d'études	10 000	Fonds de soutien à l'investissement	100 000
Travaux	576 019	Réserve parlementaire	18 500
		Département	98 000
TOTAL	655 819		6559

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que présenté pour un montant total de 655 819 €HT, études et maîtrise d'œuvre incluses, autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du Département au titre de la dotation territoriale et à signer la convention à intervenir avec le Département pour les travaux qui sont situés en Agglomération.

### ➤ Dotation territoriale 2017 : aménagement de la route de Neuville

Monsieur LEFEVER, Deuxième adjoint, présente à l'Assemblée le projet de création de 3 écluses route de Neuville (RD 43) qui a pour objectifs de lutter contre la vitesse excessive.

Il indique que cette opération est susceptible d'être subventionnée par le Département et en présente le plan de financement.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	33 150	Fonds propres	28 250
		Département	4 900
TOTAL	33 150		33 50

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que présenté pour un montant total HT de travaux de 33 150 €, autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du Département et à signer la convention à intervenir pour les travaux qui sont situés en Agglomération.

## III) ASSAINISSEMENT

### ➤ Rapport annuel 2015 du service public assainissement collectif

Monsieur LIVENAI, Quatrième adjoint, présente le rapport annuel 2015 du délégataire du service public d'assainissement. Il rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2015.

## IV) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association "Partage" qui souhaite entreprendre une campagne d'information auprès des habitants de la commune aux fins de sensibiliser la population sur leurs projets et trouver de nouveaux soutiens. Le conseil municipal est opposé au fait que les membres de l'association fassent du porte à porte.

- Monsieur le Maire fait part à la présidente de l'école de musique de son mécontentement suite à la non-organisation de la fête de musique à Saint André de Corcy alors qu'un groupe de l'EMSAC se produira à Tramoyes. Madame REMLINGER lui indique ne pas avoir pu mobiliser assez de bénévoles pour l'organiser et souhaite que cette manifestation soit portée par plusieurs associations et pas seulement l'école de musique. Le débat s'oriente sur les difficultés rencontrées par l'ensemble des associations en terme de bénévolat.
- Bernard JULIAT rappelle la réunion du 23 juin avec la commission "bâtiments – espaces verts" pour les jardins familiaux et celle du 30 juin avec les futures "jardiniers". Il indique également être déçu que le bal du 14 juillet soit payant cette année.
- Joëlle TRIBOLET indique que le Conseil municipal Jeunes se réunira le 25 juin 2016 à 10 h 30.
- Agnès REMLINGER fait part des modifications en terme de parking, d'entrées sur site et de distribution des places lors de la foirfouille du 18 septembre 2016, réaménagement nécessaire suite à la mise en service de l'Atelier 208 et de la construction du PSIG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45

La Secrétaire de Séance,  
Simone BORROD

Le Maire,  
Jean-Pierre BARON